

# Moins de femmes aux postes de direction, surtout dans le secteur privé

Insee Flash Bretagne • n° 83 • Mars 2022



En 2019, en Bretagne, les femmes sont moins souvent dirigeantes d'entreprise que les hommes. À ces postes, elles perçoivent des rémunérations inférieures à celles de leurs homologues masculins.

Dans la fonction publique, la situation est plus nuancée et les femmes occupent des postes de direction presque aussi souvent que les hommes, avec de fortes disparités selon le versant (fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière). Comme dans le secteur privé, leur rémunération y est inférieure à celle des hommes en moyenne.

Dans le privé comme dans la fonction publique, la proportion de femmes parmi les dirigeants de moins de 50 ans est plus importante que parmi les dirigeants plus âgés.

## Les dirigeants de sociétés privées sont rarement des dirigeantes

En Bretagne, les femmes sont moins nombreuses que les hommes aux postes de direction des entreprises, qu'elles soient salariées ou non.

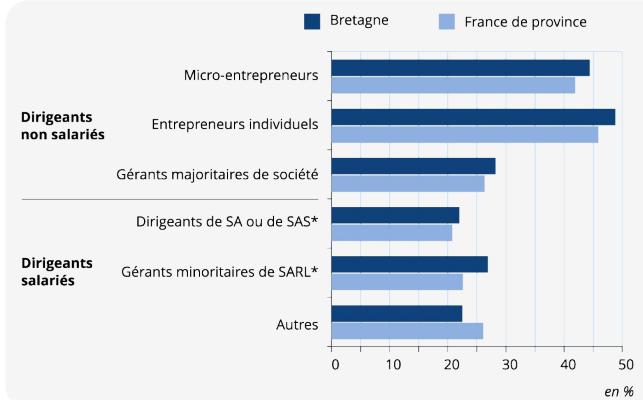
Ainsi, parmi les 149 900 dirigeants non salariés d'entreprise en 2019, seuls 60 200 sont des femmes (40,2 %). Il existe cependant de fortes disparités selon le statut de l'entreprise. En effet, si les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes parmi les entrepreneurs individuels (48,8 %), c'est un peu moins vrai au sein des micro-entrepreneurs (44,4 %). Mais surtout, les gérants majoritaires de sociétés ne sont des femmes que dans 28,2 % des cas (26,3 % sur l'ensemble de la France de province) ▶ figure 1.

Ce constat est encore plus marqué parmi les dirigeants salariés (7 400 en Bretagne en 2019). Parmi eux, les hommes sont près de quatre fois plus nombreux que les femmes, ces dernières ne représentant que 22,7 % de l'ensemble des dirigeants salariés de la région. Cette part est légèrement plus élevée que pour l'ensemble de la France de province (21,3 %).

## Les dirigeantes d'entreprise perçoivent une rémunération nettement plus faible que leurs homologues masculins

En Bretagne, les dirigeantes d'entreprise salariées et non salariées perçoivent une rémunération nette inférieure de près de 30 % à celle des hommes. À nouveau, cet écart est plus faible parmi les entrepreneurs individuels (~24,7 %) et les micro-entrepreneurs (~20,8 %), tandis qu'il est plus marqué au sein des dirigeants salariés des sociétés anonymes (SA) et des sociétés par actions simplifiées (SAS) où il atteint 31,4 % ▶ figure 2. La rémunération annuelle moyenne des femmes à la tête d'une SA ou d'une SAS est ainsi inférieure de 15 000 € à celle des hommes dans la même position.

## ► 1. Part des femmes parmi les dirigeants du secteur privé au 31 décembre 2019

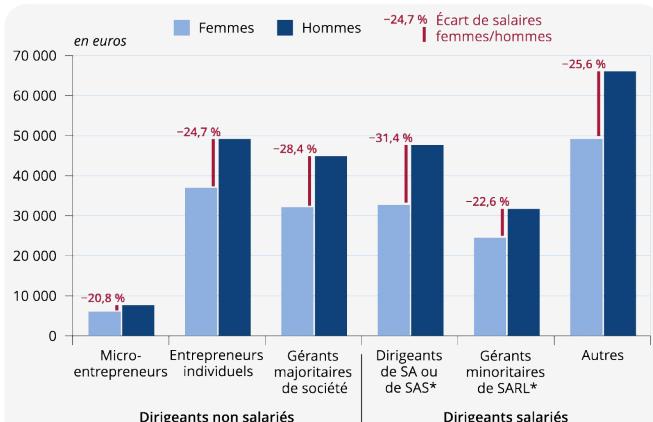


\* SA : société anonyme, SAS : société par actions simplifiée, SARL : société à responsabilité limitée.  
Champ : Ensemble des dirigeants salariés et non salariés au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture.

Source : Insee, base non-salariez 2019, base tous salariés 2019.

Étant donné que la rémunération augmente en règle générale avec l'expérience, donc avec l'âge, ces écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes s'expliquent en partie par des dirigeantes en moyenne plus jeunes que les dirigeants. Ainsi, dans les entreprises de 250 salariés ou plus, les femmes représentent seulement 15,6 % des cadres dirigeants salariés âgés de 50 ans ou plus, alors qu'elles constituent 28,3 % de ceux âgés de moins de 50 ans. Néanmoins, ce seul facteur ne permet pas d'expliquer l'intégralité des écarts de rémunération, puisque des écarts importants persistent au sein de chaque classe d'âge. Les femmes âgées de 30 à 49 ans occupant un poste de cadre dirigeant salarié dans une entreprise de 250 salariés ou plus perçoivent ainsi en moyenne une rémunération inférieure de 20,3 % à celle des hommes de cette même classe d'âge et occupant cette même fonction.

## ► 2. Revenus annualisés moyens des dirigeants dans le secteur privé en 2019 en Bretagne



\* SA : société anonyme, SAS : société par actions simplifiée, SARL : société à responsabilité limitée.

**Champ :** Ensemble des dirigeants salariés et non salariés au 31 décembre 2019 dans le secteur privé, hors agriculture.

**Source :** Insee, base non-salarialisés 2019, base tous salariés 2019.

## Près d'un poste de direction sur deux est occupé par une femme dans la fonction publique

Les constats précédents sont plus nuancés dans la fonction publique, et plus particulièrement en Bretagne. En effet, dans la région, 46,5 % des emplois de direction des trois fonctions publiques sont occupés par des femmes (43,2 % pour l'ensemble de la France de province).

Les situations sont toutefois très différentes selon le type d'employeur. Ainsi, les directrices sont plus nombreuses que les directeurs dans la fonction publique hospitalière, où elles représentent 55,9 % des emplois de direction ► figure 3. Dans la fonction publique territoriale, ces emplois ne sont occupés par des femmes que dans 38,6 % des cas. Cette répartition est encore plus inégale dans la fonction publique d'État, où les femmes n'occupent que 29,1 % des postes de direction.

Comme dans le secteur privé, les emplois de direction occupés par les jeunes générations sont davantage féminisés. Ainsi, les directeurs de 50 ans ou plus sont nettement plus nombreux que les directrices de cette même classe d'âge (34,7 % de femmes en Bretagne). Dans la région, les femmes représentent 59,3 % des personnes de moins de 50 ans occupant un poste de direction dans un des trois versants de la fonction publique.

## La rémunération des directrices de la fonction publique est 14,6 % plus faible que celle des directeurs

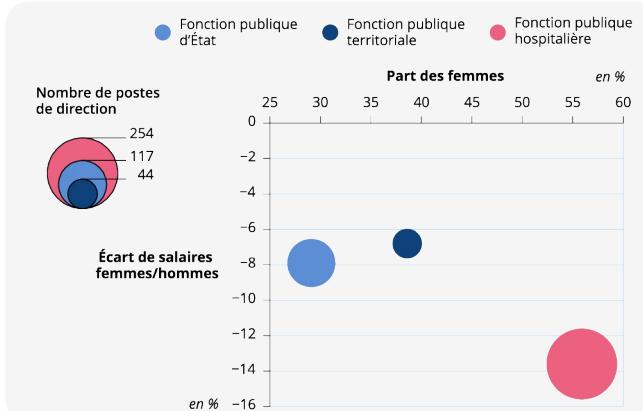
Comme dans le secteur privé, les directrices de la fonction publique perçoivent une rémunération plus faible que les

### ► Sources

Les données sur les dirigeants d'entreprises du secteur privé sont issues de la **base tous salariés** 2019 et de la **base non-salarialisés** 2019. Le secteur privé englobe ici les établissements publics à caractère industriel et commercial.

Les éléments concernant les directeurs des trois fonctions publiques sont produits à partir des données 2019 du Système d'information sur les agents des services publics (**Siasp**).

## ► 3. Part des femmes et écart de salaires femmes/hommes dans les postes de direction des trois versants de la fonction publique en 2019 en Bretagne



**Lecture :** dans la fonction publique territoriale, les femmes occupent 38,6 % des postes de direction et perçoivent un salaire inférieur de 6,8 % à celui des hommes sur ces mêmes postes.

**Champ :** France, emplois de direction de la fonction publique au 31 décembre 2019.

**Source :** Insee, Siasp 2019 ; traitements Sdessi-DGAPP.

directeurs en Bretagne. Leur salaire net moyen est inférieur de 14,6 % à celui des hommes. Cet écart est ainsi nettement plus faible que dans le secteur privé, mais plus élevé qu'au niveau national hors Île-de-France (13,0 % sur l'ensemble de la France de province).

Deux éléments expliquent en partie ces écarts de salaire. Tout d'abord, les postes de direction de la fonction publique hospitalière sont à la fois moins rémunérés et davantage féminisés que ceux des autres versants de la fonction publique. Pour autant, la rémunération des femmes sur les postes de direction est plus faible que celle des hommes dans chacune des trois fonctions publiques. Cet écart est ainsi de 6,8 % dans la fonction publique territoriale, de 7,9 % dans la fonction publique d'État, et de 13,6 % dans la fonction publique hospitalière. D'autre part, les différences d'âge sont également à l'origine des écarts de salaires entre femmes et hommes sur les postes de direction. En effet, les directrices de la fonction publique sont dans l'ensemble plus jeunes que les directeurs. Or les salaires augmentent avec l'ancienneté, donc avec l'âge. ●

Hervé Bovi, Dominique Tacon (Insee)

### ► Pour en savoir plus

- **Insee**, *Femmes et hommes, l'égalité en question*, coll. « Insee Références », édition 2022 (2022, mars)
- **Lardoux J.-M., Palaric A. (Insee)**, « Plus diplômées que les hommes, les femmes perçoivent des salaires moins élevés », *Insee Flash Bretagne*, n° 69 (2021, mars)
- « Chiffres clefs de l'égalité femmes-hommes en Bretagne », document issu de la collaboration de nombreux acteurs, codirigé par la Préfecture de la région Bretagne et le Conseil régional de Bretagne (2020, juil.)
- **Observatoire de la création d'entreprise**, « La création d'entreprise en France – Année 2020 », *Note d'analyse annuelle*, Bpifrance Crédit (2021, juil.)

**Partenariat :** Cette étude a été réalisée par l'Insee Bretagne, en partenariat avec la Préfecture de la région Bretagne – Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE).

Insee Bretagne :  
35, place du Colombier  
CS 94439  
35044 RENNES CEDEX

Directeur de la publication :  
Éric Lesage

Rédactrice en chef :  
Marion Julien-Levantidis

Bureau de presse :  
02 99 29 34 90

Maquette :  
Nathalie Noël

ISSN 2427-9013

© Insee 2022  
[www.insee.fr](http://www.insee.fr)

[@InseeBretagne](https://twitter.com/InseeBretagne)

